

Desjardins simplifie son offre de fonds communs de placement

Montréal, 23 avril 2025 – Le Mouvement Desjardins est fier d'annoncer des changements à sa gamme de fonds de placement, visant à offrir une expérience simple et accessible à sa clientèle et une tarification avantageuse. Desjardins Société de placement inc. (« DSP »), à titre de gestionnaire des Fonds Desjardins, apporte des modifications, afin d'offrir une gamme complète de fonds communs de placement simplifiée qui répond à des besoins d'investissement en constante évolution.

- **Nouvelles parts de catégorie A pour les Portefeuilles Desjardins FNB**

La gamme de Portefeuilles Desjardins FNB est maintenant plus accessible avec l'ajout de nouvelles parts de catégories A destinées aux investisseurs particuliers. « C'est avec fierté que nous proposons à nos membres et clients un éventail de fonds communs de placement simplifiés, accessibles et concurrentiels, dont des portefeuilles diversifiés composés uniquement de fonds négociés en bourse. Dans un contexte économique en constante évolution, cette nouvelle offre saura répondre aux besoins de nos membres et clients et contribuer à leur autonomie financière. », a déclaré Sébastien Vallée, vice-président, Solutions de placement, au Mouvement Desjardins.

Ces portefeuilles, décrits ci-dessous, seront disponibles en ligne, dans le canal assisté et dans les caisses et offriront une tarification compétitive.

Les parts de catégorie A, offertes sans frais d'acquisition et admissibles aux régimes enregistrés, seront disponibles à partir du 23 avril 2025 pour les Portefeuilles Desjardins FNB suivants :

NOMS DES PORTEFEUILLES DESJARDINS FNB	CATÉGORIES¹ DISPONIBLES AVANT LE 23 AVRIL 2025	CATÉGORIES¹ DISPONIBLES À PARTIR DU 23 AVRIL 2025
Portefeuille Desjardins FNB Conservateur	I, C et F	A, I, C et F
Portefeuille Desjardins FNB Modéré	I, C et F	A, I, C et F
Portefeuille Desjardins FNB Équilibré	I, C et F	A, I, C et F
Portefeuille Desjardins FNB Croissance	I, C et F	A, I, C et F
Portefeuille Desjardins FNB Audacieux	I, C et F	A, I, C et F
Portefeuille Desjardins FNB Actions mondiales	I, C et F	A, I, C et F

- **Lancement du Fonds Desjardins Répartition tactique des actifs**

DSP lance aussi un nouveau fonds en parts de catégorie I, le Fonds Desjardins Répartition tactique des actifs disponible dès le 23 avril 2025. L'objectif de ce Fonds est de procurer une appréciation du capital à long terme en investissant principalement de manière tactique dans des fonds négociés en bourse (FNB) qui investissent à leur tour dans des titres de revenu fixe et des titres de participation, et ce, dans toutes les régions du monde.

¹ Pour la description des parts offertes, veuillez vous référer au prospectus simplifié.

- **Simplification des portefeuilles Desjardins**

DSP annonce son intention de fusionner certains Portefeuilles Diapason et Chorus II après la fermeture de ses bureaux à 16 h (heure de l'Est) le ou vers le 12 septembre 2025, si les conditions sont réunies.

Dans chaque cas, un portefeuille (un « Fonds cédant ») sera fusionné avec un autre portefeuille (un « Fonds recevant »). Les porteurs de parts d'un Fonds cédant deviendront automatiquement des porteurs de parts d'un Fonds recevant. Les fusions proposées reflètent la volonté de DSP de structurer ses Portefeuilles Diapason et Chorus II de la façon la plus efficace possible et de simplifier sa gamme de solutions afin de permettre aux investisseurs et aux conseillers et conseillères de mieux s'y retrouver.

Le ou vers le 16 septembre 2025, au terme des fusions et des autres changements, les portefeuilles recevants changeront de noms et deviendront les Portefeuilles Desjardins Stratégie active :

PORTEFEUILLES AVANT LE 16 SEPTEMBRE 2025				PORTEFEUILLES LE OU VERS LE 16 SEPTEMBRE 2025
		Portefeuille Chorus II Conservateur à faible volatilité	→	Portefeuille Desjardins Stratégie active Conservateur
FONDS CÉDANTS		FONDS RECEVANTS		
Portefeuille Diapason Revenu modéré ²	Fusion avec	Portefeuille Chorus II Modéré à faible volatilité	→	Portefeuille Desjardins Stratégie active Modéré
Portefeuille Diapason Croissance modéré ²				
Portefeuille Diapason Revenu diversifié ²	Fusion avec	Portefeuille Diapason Croissance diversifié	→	Portefeuille Desjardins Stratégie active Équilibré
Portefeuille Chorus II Équilibré à faible volatilité ²				
Portefeuille Chorus II Croissance ²	Fusion avec	Portefeuille Diapason Croissance équilibré	→	Portefeuille Desjardins Stratégie active Croissance
Portefeuille Chorus II Croissance ambitieux ³	Fusion avec	Portefeuille Diapason Croissance maximum	→	Portefeuille Desjardins Stratégie active Audacieux
Portefeuille Chorus II Croissance maximale ²				
Portefeuille Chorus II Croissance 100% actions ²	Fusion avec	Portefeuille Diapason Croissance 100% actions	→	Portefeuille Desjardins Stratégie active Actions mondiales

² Le Portefeuille sera fermé à tout nouvel investisseur à compter de 16 h (heure de l'Est) le ou vers le 25 avril 2025.

³ Le Portefeuille est fermé à tout nouvel investisseur et à tout investissement additionnel, à l'exception des versements périodiques, depuis le 16 novembre 2020.

Les objectifs de placement, les procédures d'évaluation et la structure de frais des Fonds recevants sont essentiellement semblables à ceux des Fonds cédants avec lesquels ils sont fusionnés. De plus, les frais de gestion des parts des Fonds recevants seront les mêmes que ceux applicables aux parts des Fonds cédants, voire inférieurs.

Ces fusions ont été approuvées par le Comité d'examen indépendant des Fonds Desjardins et seront réalisées avec report d'impôt. De plus, DSP estime que chaque fusion est dans l'intérêt des porteurs de parts des portefeuilles visés par ces changements.

- **Changements apportés à la gamme de Fonds Desjardins en prévision de la fusion**

- *Réduction des frais de gestion pour certaines catégories de parts des Fonds Desjardins*

DSP annonce également, en lien avec les changements susmentionnés, une réduction des frais de gestion pour chacune des catégories de parts des Fonds indiqués dans le tableau ci-dessous le ou vers le 12 septembre 2025.

	FRAIS DE GESTION* ACTUELS	FRAIS DE GESTION* À PARTIR DU 12 SEPTEMBRE 2025	RÉDUCTIONS (%)
Fonds Desjardins (parts de catégories A, T, C et R)			
Diapason Revenu prudent (parts de catégories A, T4, C et R4)	1,47	1,38	(0,09)
Diapason Revenu conservateur (parts de catégories A, T4, C et R4)	1,48	1,38	(0,10)
Diapason Croissance diversifié (parts de catégories A, T5, T7, C, R5 et R7)	1,69	1,49	(0,20)
Diapason Croissance équilibré (parts de catégories A, T5, T7, C, R5 et R7)	1,79	1,60	(0,19)
Diapason Croissance maximum (parts de catégories A, T6, T8, C, R6 et R8)	1,88	1,71	(0,17)
Diapason Croissance 100 % actions (parts de catégories A et C)	1,98	1,79	(0,19)
Desjardins SociéTerre Conservateur (parts de catégories A, T4, C et R4)	1,48	1,35	(0,13)
Desjardins SociéTerre Modéré (parts de catégories A, T4, C, et R4)	1,58	1,42	(0,16)
Desjardins SociéTerre Équilibré (parts de catégories A, T5, C et R5)	1,68	1,48	(0,20)
Desjardins SociéTerre Croissance (parts de catégories A, T5, C et R5)	1,78	1,59	(0,19)
Desjardins SociéTerre Croissance maximale (parts de catégories A, T6, C et R6)	1,88	1,71	(0,17)
Desjardins SociéTerre 100 % actions (parts de catégories A et C)	1,98	1,79	(0,19)
Fonds Desjardins (parts de catégories F et S)			
Diapason Croissance maximum (parts de catégories F, S6 et S8)	0,82	0,77	(0,05)
Desjardins SociéTerre Conservateur (parts de catégories F et S4)	0,55	0,54	(0,01)

Desjardins SociéTerre Croissance maximale (parts de catégories F et S6)	0,82	0,77	(0,05)
Chorus II Conservateur à faible volatilité (parts de catégories F, S4 et S6)	0,56	0,55	(0,01)
Fonds Desjardins (parts de catégorie Z)			
Desjardins SociéTerre Conservateur (parts de catégorie Z4)	0,93	0,80	(0,13)
Desjardins SociéTerre Équilibré (parts de catégorie Z5)	1,03	0,83	(0,20)
Fonds Desjardins (parts de catégorie D)			
Diapason Revenu prudent (parts de catégorie D)	0,67	0,58	(0,09)
Diapason Revenu conservateur (parts de catégorie D)	0,68	0,58	(0,10)
Diapason Croissance diversifié (parts de catégorie D)	0,79	0,59	(0,20)
Diapason Croissance équilibré (parts de catégorie D)	0,89	0,70	(0,19)
Diapason Croissance maximum (parts de catégorie D)	0,88	0,71	(0,17)
Diapason Croissance 100% actions (parts de catégorie D)	0,98	0,79	(0,19)
Desjardins SociéTerre Conservateur (parts de catégorie D)	0,68	0,55	(0,13)
Desjardins SociéTerre Équilibré (parts de catégorie D)	0,78	0,58	(0,20)
Desjardins SociéTerre Croissance (parts de catégorie D)	0,88	0,69	(0,19)
Desjardins SociéTerre Croissance maximale (parts de catégorie D)	0,88	0,71	(0,17)
Fonds Desjardins (parts de catégories O et P)			
Diapason Croissance maximum (parts de catégories O, P6 et P8)	0,67	0,62	(0,05)
Chorus II Conservateur à faible volatilité (parts de catégories O, P4 et P6)	0,41	0,40	(0,01)
Desjardins SociéTerre Conservateur (parts de catégories O et P4)	0,40	0,39	(0,01)
Desjardins SociéTerre Croissance maximale (parts de catégories O et P6)	0,67	0,62	(0,05)

- *Fermeture partielle de certains Portefeuilles Diapason et Chorus II*

Dans le cadre de la simplification de sa gamme de produits, DSP a l'intention de fermer partiellement les portefeuilles cédants en vue de la fusion. Donc, les portefeuilles suivants seront fermés à tout nouvel investisseur à compter de 16 h (heure de l'Est) le ou vers le 25 avril 2025 : Diapason Revenu modéré, Diapason Revenu diversifié, Diapason Croissance modéré, Chorus II Équilibré à faible volatilité, Chorus II Croissance, Chorus II Croissance maximale et Chorus II Croissance 100% actions. Tout investissement additionnel et les versements périodiques demeurent permis.

À noter que le Portefeuille Diapason Revenu conservateur sera lui aussi fermé aux nouveaux investisseurs à compter de 16 h (heure de l'Est) le ou vers le 25 avril 2025. Les Portefeuilles Diapason Revenu prudent et Chorus II Croissance ambitieux sont quant à eux fermés à tout nouvel investisseur et à tout investissement additionnel, sauf pour des versements périodiques, depuis le 16 novembre 2020.

- *Changement aux stratégies de placements de certains Portefeuilles Diapason, Chorus II et SociéTerre^{MD}*

Le ou vers le 16 septembre 2025, DSP modifiera les stratégies de placement des Portefeuilles Chorus II Conservateur à faible volatilité, Chorus II Modéré à faible volatilité, Diapason Croissance diversifié, Diapason

Croissance équilibré, Diapason Croissance maximum, Diapason Croissance 100% actions, Desjardins SociéTerre Modéré et Desjardins SociéTerre 100% actions.

Ces changements sont effectués afin d'harmoniser les stratégies de placement des Fonds dans le cadre de la simplification de l'offre de solutions de placement. Ils incluent des ajustements à la pondération des indices composant l'indice de référence mixte de chaque Fonds pour calculer l'écart-type du rendement des portefeuilles.

- *Baisse du seuil d'investissement pour les Portefeuilles Chorus II*

DSP réduira le montant d'achat minimal et le solde minimal applicable aux investissements dans les Portefeuilles Chorus II afin de les harmoniser avec ceux des autres solutions de placement offertes par DSP le ou vers le 23 avril 2025.

Ainsi, le montant d'achat minimal pour investir dans un Portefeuille Chorus sera réduit de 100 000 \$ à 500 \$. Le solde minimal sera également réduit à 1 000 \$ en tout temps après un an d'ouverture du compte.

- **Changement de noms de deux portefeuilles Desjardins SociéTerre**

Afin d'harmoniser certains noms de Portefeuilles Desjardins SociéTerre avec les gammes de Portefeuilles Desjardins FNB et Stratégie active pour des profils de risque similaires, DSP prévoit changer les noms de deux Portefeuilles Desjardins SociéTerre le ou vers le 16 septembre 2025 :

NOMS ACTUELS	NOUVEAUX NOMS
Portefeuille Desjardins SociéTerre Croissance maximale	Portefeuille Desjardins SociéTerre Audacieux
Portefeuille Desjardins SociéTerre 100% actions	Portefeuille Desjardins SociéTerre Actions mondiales

- **Nouvelles parts de catégories K et L pour certains Fonds Desjardins**

DSP lancera de nouvelles parts de catégories K et L. Elles seront réservées aux investisseurs qui respectent les critères établis pour la détention de ces parts, y compris les montants d'achats minimaux et les soldes applicables. Ces parts sont lancées dans le cadre de la mise en place du Programme de conversion automatique décrit ci-dessous.

Le montant d'achat minimal pour investir dans les parts admissibles de catégories K ou L d'un Fonds Desjardins sera de 250 000 \$. Pour un même Fonds, les frais de gestion des parts de catégories K et L seront de 0,10 % inférieurs à ceux des parts de catégories A et T respectivement.

Les parts de catégorie K seront offertes sans frais d'acquisition et seront admissibles aux régimes enregistrés. Les parts de catégorie L seront aussi offertes sans frais d'acquisition, mais ne seront pas admissibles aux régimes enregistrés. Ces dernières offriront un revenu additionnel fiscalement avantageux et s'ajouteront au revenu de l'investisseur provenant d'autres sources.

Les nouvelles parts de catégories K et L seront lancées le ou vers le 17 novembre 2025 pour les Fonds Desjardins suivants :

Fonds Desjardins Revenu court terme	Fonds Desjardins Actions internationales valeur
Fonds Desjardins SociéTerre Revenu court terme	Fonds Desjardins Actions outre-mer croissance
Fonds Desjardins Obligations canadiennes	Fonds Desjardins SociéTerre Actions internationales
Fonds Desjardins SociéTerre Obligations canadiennes	Fonds Desjardins Mondial de dividendes
Fonds Desjardins Obligations opportunités	Fonds Desjardins SociéTerre Mondial de dividendes
Fonds Desjardins Obligations mondiales à rendement global	Fonds Desjardins Actions mondiales
Fonds Desjardins SociéTerre Obligations environnementales	Fonds Desjardins SociéTerre Diversité
Fonds Desjardins Obligations mondiales de sociétés	Fonds Desjardins SociéTerre Opportunités mondiales
Fonds Desjardins SociéTerre Obligations mondiales	Fonds Desjardins SociéTerre Actions positives
Fonds Desjardins Revenu à taux variable	Fonds Desjardins Actions mondiales petite capitalisation
Fonds Desjardins Obligations mondiales tactique	Fonds Desjardins SociéTerre Technologies propres
Fonds Desjardins Actions privilégiées canadiennes	Fonds Desjardins Marchés émergents
Fonds Desjardins Obligations mondiales à rendement élevé	Fonds Desjardins SociéTerre Actions des marchés émergents
Fonds Desjardins Obligations des marchés émergents	Fonds Desjardins Infrastructures mondiales
Fonds Desjardins Équilibré mondial croissance	Portefeuille Diapason Revenu prudent
Fonds Desjardins Équilibré Québec	Portefeuille Diapason Revenu conservateur
Fonds Desjardins Équilibré mondial de revenu stratégique	Portefeuille Diapason Croissance diversifié
Fonds Desjardins Équilibré de dividendes	Portefeuille Diapason Croissance équilibré
Fonds Desjardins Croissance de dividendes	Portefeuille Diapason Croissance maximum
Fonds Desjardins Actions canadiennes de revenu	Portefeuille Diapason Croissance 100 % actions
Fonds Desjardins Actions canadiennes	Portefeuille Desjardins SociéTerre Conservateur
Fonds Desjardins Actions canadiennes ciblées (auparavant Fonds Desjardins Actions canadiennes valeur)	Portefeuille Desjardins SociéTerre Modéré
Fonds Desjardins SociéTerre Actions canadiennes	Portefeuille Desjardins SociéTerre Équilibré
Fonds Desjardins Actions canadiennes petite capitalisation	Portefeuille Desjardins SociéTerre Croissance
Fonds Desjardins Actions américaines valeur	Portefeuille Desjardins SociéTerre Croissance maximale
Fonds Desjardins Actions américaines croissance	Portefeuille Desjardins SociéTerre 100 % actions
Fonds Desjardins Actions américaines croissance - Devises neutres	Portefeuille Chorus II Conservateur à faible volatilité
Fonds Desjardins SociéTerre Actions américaines	Portefeuille Chorus II Modéré à faible volatilité
Fonds Desjardins Actions outre-mer	

- **Mise en œuvre du Programme de conversion automatique et fin du Programme de tarification préférentielle**

- *Programme de conversion automatique*

DSP annonce la mise en œuvre d'un programme de conversion automatique (le « Programme de conversion automatique ») afin de permettre la conversion automatique des parts de catégories A et T en parts de catégories K et L respectivement. L'investisseur doit cependant satisfaire aux critères de détention des parts de catégories K et L, dont les frais de gestion et d'administration fixes combinés sont plus bas. La mise en œuvre du Programme de conversion automatique est prévue pour le ou vers le 17 novembre 2025.

- *Fin du Programme de tarification préférentielle pour les parts de catégories A, T et Z*

En lien avec la mise en œuvre du Programme de conversion automatique, DSP prévoit mettre fin aux rabais de frais de gestion accordés aux porteurs de parts individuellement (le « rabais individuel ») et aux participants admissibles au regroupement familial (le « rabais familial ») offerts dans le cadre du Programme de tarification préférentielle pour les parts de catégories A, T et Z.

Ces changements seront coordonnés avec la mise en œuvre du Programme de conversion automatique le ou vers le 13 novembre 2025. Ils s'appliqueront à l'ensemble des porteurs de parts bénéficiant d'un rabais individuel ou d'un rabais familial, et ce, peu importe la valeur liquidative de leurs placements dans le Fonds Desjardins ou le taux du rabais individuel ou familial applicable.

Les changements mentionnés ci-dessus seront effectués sous réserve de l'approbation des autorités réglementaires. DSP se réserve le droit de suspendre ou de reporter à une date ultérieure la mise en œuvre de ces changements.

À propos du Mouvement Desjardins

Le [Mouvement Desjardins](#) est la coopérative financière la plus importante en Amérique du Nord et la sixième au monde, avec un actif de 470,9 milliards de dollars au 31 décembre 2024. Desjardins a été nommé parmi les meilleurs employeurs au Canada par le magazine Forbes ainsi que par Mediacorp et mise sur la compétence de plus de 55 200 employés et employées. Pour répondre aux besoins diversifiés de ses membres et de ses clients, particuliers comme entreprises, il offre une gamme complète de produits et de services par l'intermédiaire de son vaste réseau de points de service, de ses plateformes virtuelles et de ses filiales présentes à l'échelle canadienne. Figurant parmi les institutions bancaires les plus solides au monde selon le magazine The Banker, Desjardins affiche des ratios de capital et des [cotes de crédit](#) parmi les meilleurs de l'industrie. En 2025, le Mouvement Desjardins célèbre son 125^e anniversaire, marquant plus d'un siècle d'ambition, de présence et d'expertise au service des membres et clients.

À propos de Desjardins Société de placement inc.

Desjardins Société de placement inc., gestionnaire des Fonds Desjardins, est un des plus importants gestionnaires de fonds d'investissement du Canada, avec 46,5 milliards de dollars canadiens sous sa gestion au 31 décembre 2024. DSP offre un large éventail de fonds d'investissement aux investisseurs canadiens et se distingue dans l'industrie, entre autres, pour ses choix de gestionnaires de portefeuille de renommée mondiale qui représentent plus de 20 sociétés de gestion de portefeuille autour du monde. De plus, DSP est un des acteurs les plus engagés dans la promotion et l'avancement de l'investissement responsable au Canada.

Les Fonds Desjardins ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur. Un placement dans un organisme de placement collectif peut donner lieu à des frais de courtage, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les Fonds Desjardins sont offerts par des courtiers inscrits.

Desjardins^{MD}, les marques de commerce comprenant le mot Desjardins et leurs logos ainsi que la marque SociéTerre^{MD} sont des marques de commerce de la Fédération des caisses Desjardins du Québec employées sous licence.

Renseignements (à l'intention des journalistes uniquement) :

Relations publiques, Mouvement Desjardins
514 281-7000 ou 1 866-866-7000, poste 5553436
media@desjardins.com